

# COMMUNE DE SAINT HILLIERS

Impasse de la Cahutte

77160 SAINT HILLIERS

Tél : 01.64.00.15.43

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2020

Le **VINGT-TROIS SEPTEMBRE** deux mil vingt, à Dix-neuf heures, légalement convoqué, le conseil municipal, s'est réuni à HUIT CLOS à la salle polyvalente de la Commune de SAINT-HILLIERS, sous la présidence de Mme GALLOIS,

**Etaient présents** : Mesdames GALLOIS Catherine, BATOGÉ Gaëlle, CRINON Anabela, GRZYBOWSKI Lucie, LOUIS Maïté, NOUNTANE Karine

Messieurs GALGANI Mickaël, PIERRU Hugo, Bruno BATOGÉ

**Absent non excusé** : Monsieur Michaël SUBLARD

**Secrétaire de séance** : Monsieur GALGANI Mickaël

### Ordre du jour :

- \* contrat « Fonds d'Équipement Rural »
- \* subventions
- \* commission communale des Impôts directs
- \* Questions diverses

### CONTRAT « FONDS D'EQUIPEMENT RURAL » F.E.R.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural pour la création de trottoir sur la Grande Rue et la Route de Provins pour un montant de travaux estimé à 116.400 € HT honoraires maîtrise d'œuvre inclus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme des travaux présenté par Madame le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués.

Le Conseil Municipal s'engage :

- Sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- A réaliser le contrat dans un délai maximum de 2 ans à compter de la date de signature de la convention,
- A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et entretien éventuelles de cette opération,
- A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil Départemental,
- A maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans,
- A inscrire cette action au budget 2020,
- A ne pas dépasser 70 % de subventions publiques,

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur JAKUBCZAK, pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération qui le concerne pour une somme de 6.000 € HT.

Madame le Maire explique à son conseil que la mairie a eu un rendez-vous avec le SDESM pour l'enfouissement réseau BT-EP-CE.

La commune a reçu un devis de 116.400 € par Monsieur JAKUBCZAK pour l'enfouissement et les luminaires. La commune peut demander une subvention par le département d'une hauteur de 45 %.

## SUBVENTIONS

Madame le Maire expose que des associations demandent des subventions de la commune.

le Conseil municipal décide de donner des subventions aux associations suivantes :

- Association « Le Soleil dans la Main » :	200,00 €
- Pôle Autonomie Territorial Provins (SILLAGE) :	200,00 €
- Association « Les Manicous » Provins :	<u>200,00 €</u>
	600,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité pour verser les subventions aux trois associations.

Une demande de subvention pour l'Association du Foyer Rural a été évoquée.

Après en avoir délibéré, la réponse est négative de la part du conseil. Il a été également évoquer de recevoir les membres de cette association.

## COMMISSIONS DES IMPOTS DIRECTES

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame le Maire et en avoir délibéré, vote à l'unanimité pour la proposition des personnes à la direction des services fiscaux pour représenter la commission communale des impôts directs.

## QUESTIONS DIVERSES

**Commande de fioul** La Mairie a fait distribuer un questionnaire pour faire une commande de fioul groupée pour profiter d'un prix attractif. Nous attendons vos retours pour finaliser la commande.

**Dératisation** La Mairie va faire intervenir une société de dératisation. Un mot va être distribuer aux habitants. N'hésitez pas à le remplir si vous souhaitez que le dératiser passe chez vous.

Madame le Maire annonce à son conseil qu'une conseillère a déménagé et a donné sa démission.

**Permanence des Elus** Une permanence des élus va avoir lieu à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2020 tous les 1ers et 3<sup>ème</sup> samedis de chaque mois de 10 heures à 12 heures.

Madame le Maire propose que les mails qui concernent les travaux, la finance, la sécurité seront transférés aux adjoints.

Madame le Maire demande à ses adjoints de passer une fois par semaine à la mairie.

Madame le Maire demande à son conseil des personnes pour réactualiser le « Livret d'Accueil » de la commune ainsi que le journal.

Madame le Maire clos la séance à vingt et une heures.

Le Maire  
  
Catherine GALLOIS